

COMMENT CRÉER UN PLAN INONDATION



UN PLAN INONDATION ADÉQUAT PEUT FAIRE TOUTE LA DIFFÉRENCE

En cas d'inondation, ne sous-estimez pas l'impact que vous pouvez avoir en termes de réduction des dommages et de l'interruption d'activité.

Il existe d'innombrables exemples d'initiatives de membres du personnel qui, bien que prises sur le vif, ont contribué à limiter les pertes. Un plan d'action détaillé et formalisé, tel qu'un plan inondation, présente deux atouts majeurs : les personnes impliquées connaissent les mesures clés à mettre en œuvre et ont les ressources adéquates à portée de main.

Le risque d'inondation est unique dans la mesure où vous pouvez déterminer à l'avance le temps dont vous disposerez pour vous préparer en cas d'alerte. Comment ? En identifiant clairement l'exposition de votre site. C'est la clé d'un plan inondation efficace.

Avant de rédiger votre plan, il est crucial de passer en revue les équipements et/ou les processus situés au sous-sol ou en point bas. Les transférer de manière permanente à des niveaux supérieurs est le meilleur moyen de réduire les pertes et de limiter les mesures d'urgence nécessitant une intervention humaine en cas d'inondation.

PROTÉGER VOS BIENS

Les mesures d'urgence en cas d'inondation sont très différentes des mesures d'urgence en cas d'incendie, notamment parce que leur déploiement prend du temps. Pour savoir de combien de temps vous disposerez et optimiser votre préparation, il est donc indispensable d'analyser en amont l'exposition de votre site au risque d'inondation. Si la zone potentiellement sinistrée est importante, assurez-vous de prendre en compte les répercussions possibles sur des ressources dont vous pourriez avoir besoin, comme des sous-

traitants ou des organismes de gestion des situations d'urgence. Les statistiques de sinistres de FM Global montrent que les sites disposant d'un plan inondation adéquat subissent près de 70 % de dommages en moins et reprennent plus rapidement leurs activités que les sites sans plan inondation ou dotés d'un plan inadéquat.

POINTS CLÉS :

- Déterminez les risques d'inondation auxquels votre site est exposé. Il est crucial de savoir de combien de temps vous disposerez pour déployer votre plan inondation en cas d'alerte. Tenez compte notamment du préavis d'alerte, de la vitesse de montée des eaux et de la durée de l'événement. Votre ingénieur-conseil FM Global peut vous aider à définir ces éléments.
- Assurez-vous de la fiabilité de votre procédure d'alerte inondation.
- Les crues des cours d'eau importants peuvent être prévues quelques jours avant leur survenance.
- Dans les zones exposées aux tempêtes tropicales, les outils de prévision des ouragans permettent de repérer des signaux quelques jours à l'avance, mais les informations précises ne sont généralement diffusées que 12 à 24 heures avant l'événement.
- Pour les petits cours d'eau, l'alerte peut être très tardive. Les prévisions météorologiques locales constituent probablement la meilleure source d'information.
- Déterminez l'impact potentiel de l'inondation sur vos activités (quelles opérations seront touchées, quelle serait l'ampleur des dommages, etc.). Votre ingénieur-conseil FM Global peut vous aider sur ce point.
- Identifiez les modifications que vous pourriez apporter à votre site pour réduire de manière permanente le risque de dommages liés aux inondations :
 - » Surélévation des équipements essentiels à la production au-dessus des niveaux de crue attendus
 - » Installation de dispositifs de protection anti-inondation permanents agréés FM
- Mettez en place des mesures d'urgence efficaces :
 - » Utilisation de barrières anti-inondation temporaires agréées FM
 - » Déplacement des stocks et fournitures de grande valeur
 - » Déplacement des équipements portables de grande valeur
- Déterminez le temps nécessaire au déploiement du plan inondation. Il est essentiel de trouver un équilibre en termes de préavis d'alerte et de ressources disponibles. Dans la mesure du possible, subdivisez les mesures à prendre en plusieurs tâches, en vous assurant que chacune de ces tâches a une valeur ajoutée. De cette façon, votre plan inondation sera efficace même s'il n'est pas mis en œuvre à 100 %. Par exemple, si votre plan inondation est axé uniquement sur les mesures à prendre pour empêcher l'eau de pénétrer dans les bâtiments, vous n'aurez probablement qu'une opportunité de les mettre en œuvre. Difficile en effet de fermer des barrières anti-inondation ou de placer des sacs de sable devant les ouvertures une fois que l'eau a commencé à entrer dans vos locaux.
- Identifiez les ressources disponibles le jour et la nuit et assurez-vous que toutes les plages horaires sont couvertes de manière adéquate.
- Prévoyez les ressources nécessaires pour le nettoyage, le séchage des zones inondées et la reprise de l'activité après le retrait des eaux.
- Rédigez votre plan inondation, organisez un essai complet et prévoyez un exercice une fois par an.
- Dans la mesure du possible, établissez des plans de secours : transfert de la production vers d'autres sites, recours à des sous-traitants, etc.

Votre plan inondation doit être adapté aux spécificités de votre site en termes d'emplacement, d'activité, d'équipements et de construction. Un plan inondation préparé pour un autre site de votre entreprise ou pour un site voisin ne peut pas être utilisé tel quel sur votre site.



Même si le préavis d'alerte est tardif, un plan inondation adéquat peut vous aider à limiter considérablement, voire à éviter, les dommages matériels et l'interruption d'activité.

RESPONSABILITÉ DU DÉCLENCHEMENT DU PLAN INONDATION

Lorsque vous définissez l'ordre de priorité des différentes mesures, assurez-vous d'évaluer leur impact sur vos activités. Certaines n'auront pas d'impact et seront faciles à mettre en œuvre avec les ressources adéquates.

D'autres auront un impact majeur, qui peut aller jusqu'à la fermeture du site. C'est pourquoi il vous faut déterminer le niveau d'autorité nécessaire pour déclencher le plan. Il s'agit d'une lourde responsabilité, dans la mesure où l'efficacité du plan dépend entièrement de votre degré de préparation, qui dépend lui-même des informations d'alerte.

Or il est possible que les prévisions soient erronées et que l'inondation attendue ne se produise pas. C'est en déterminant précisément l'ampleur potentielle de l'inondation, la nature de l'alerte et le temps disponible que vous pourrez définir un « point de non-retour » au-delà duquel l'efficacité de votre plan sera compromise. Cette donnée est fondamentale, c'est pourquoi il est essentiel que la direction ait conscience de ses répercussions sur l'activité, soutienne la mise en place du plan inondation et valide le choix de la personne responsable de son déclenchement.

MESURES COMPLÉMENTAIRES

Un plan inondation adéquat est un outil efficace, mais vous pouvez également réduire considérablement le risque inondation en protégeant les zones essentielles à la production. Dans la mesure du possible, transférez les process et/ou équipements clés situés au sous-sol ou en point bas dans des zones situées au-dessus du niveau de crue attendu. Si cette solution n'est pas envisageable, protégez les zones et/ou équipements exposés en :

- condamnant ou étanchéifiant les ouvertures ;
- installant des portes anti-inondation facilement déployables ;
- mettant en place des barrières anti-inondation permanentes ou mobiles autour des équipements essentiels à la production ;
- surélevant les stocks dans les casiers de stockage.



VOUS N'AVEZ PAS DE PLAN INONDATION ?

Nous vous recommandons vivement de prendre le temps de rédiger un plan inondation le plus exhaustif possible. Dans l'intervalle, vous pouvez mettre en place des procédures de base qui ont prouvé leur efficacité, comme les procédures d'arrêt d'urgence, d'isolement électrique ou d'arrêt des équipements utilisant des liquides qui peuvent brûler ou des gaz inflammables.

Besoin d'aide pour rédiger votre plan inondation ? Des questions sur les mesures présentées dans cette brochure ? N'hésitez pas à contacter votre ingénieur FM Global ou votre équipe client.

LES COMPOSANTES CLÉS DU PLAN INONDATION

- Identification de la personne habilitée à déclencher le plan, transférer les ressources de production vers d'autres sites et, en dernier recours, interrompre l'activité
- Procédures d'arrêt des équipements et d'isolement électrique en toute sécurité
- Procédures de surélévation et/ou de transfert des équipements et du matériel essentiels à la production
- Plan d'action pour empêcher l'eau d'entrer dans les zones essentielles à la production et/ou dans l'ensemble des bâtiments
- Mesures d'aide aux employés et à leurs familles si le retour à la normale prend plus de temps que prévu
- Procédure pour solliciter les employés dont la résidence ne risque pas d'être touchée par le même événement inondation
- Plan de réparation post-sinistre et plan de reprise d'activité
- Exercices réguliers
- Révision du plan lorsque des changements interviennent (en termes de personnel, d'activité, etc.)



COMMENT PROTÉGER VOS BIENS CONTRE L'INONDATION LORSQUE VOUS CONSTRUISEZ UN NOUVEAU SITE OU AGRANDISSEZ UN SITE EXISTANT ? EN RESPECTANT LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES :

VOUS CONSTRUISEZ UN NOUVEAU SITE :

- Choisissez un emplacement à l'écart de toute zone inondable.
- Si le site choisi se trouve à proximité d'une zone inondable, demandez à un hydrologue d'analyser les informations disponibles et de réaliser une étude pour déterminer le degré d'exposition du site. (Les ingénieurs FM Global peuvent vous aider à interpréter les conclusions et à revoir les plans du site pour minimiser son exposition.)
- Évitez de stocker des équipements et/ou du matériel de valeur au sous-sol.
- Évitez les emplacements dont l'accès ou l'approvisionnement dépendent de voies situées en zone inondable.
- Évitez de compter sur des utilités situées en zone inondable.

VOUS AGRANDISSEZ UN SITE EXISTANT :

- Construisez au-dessus du niveau de crue attendu.
- Évitez les aménagements en sous-sol.
- Étanchéifiez les murs extérieurs et les portes.
- Utilisez des portes anti-inondation ou des batardeaux agréés FM pour empêcher l'eau d'entrer dans les bâtiments.
- Surélevez les équipements essentiels à la production et les armoires électriques.
- Limitez les stocks d'en-cours et de produits finis.
- Mettez à jour votre plan inondation.

NOUS CONTACTER :

Pour signaler une mise hors service ou trouver les coordonnées du bureau FM Global le plus proche, rendez-vous sur la page fmglobal.fr/contact.

Déclarer un sinistre :

Contactez notre service de gestion de sinistres au +33 (0)1 46 93 90 43 ou à l'adresse newlossparis@fmglobal.com.

Vous pouvez également consulter la page fmglobal.fr/report-a-property-loss ou affiliatedfm.com.fr/report-a-property-loss.

Commander des brochures :

Vous pouvez commander d'autres exemplaires de cette brochure ou d'autres ressources FM Global en ligne 24 h/24, 7 j/7, à l'adresse suivante : fmglobalcatalog.com.

Pour toute demande d'assistance, contactez l'ingénieur chargé de votre site ou notre permanence technique au +33 (0)1 46 93 31 07.

LA RÉSILIENCE, C'EST UN CHOIX.



Cette brochure est publiée à titre informatif uniquement, à l'attention des clients de FM Global. Les informations qu'elle contient ne sauraient modifier ou étendre les engagements de FM Global au-delà des termes et conditions de ses polices d'assurance.

P0589_FRA © 2020 FM Global (Rév. 12/2020) Tous droits réservés. fmglobal.fr